Rapport de l'atelier de formation sur la sécurité numérique à N'Djamena

Après l'atelier de formation sur la sécurité numérique, qui s'est déroulé à Moundou, province du Logone Occidental, l'équipe projet, pour boucler les activités prévues pour l'année 1 du projet : « Renforcer la liberté d'expression et la participation citoyenne pendant la transition politique», a organisé un autre atelier sur le même thème au profit des journalistes de N'Djamena.

Les travaux sont conduits par le consultant et ingénieur en informatique Baloum Tao Gouin, dans la salle de formation de la radio FM Liberté de N'Djamena, les 7 et 8 octobre 2024.

I-Objectifs de la formation et profil des participants

Le partage de ces connaissances, adapté aux besoins individuels et organisationnels des professionnels des médias pour leur protection et sécurité numérique, vise, d'abord, à apporter les connaissances basiques notamment, les terminologies et concepts de sécurité numérique. Ensuite, elle se veut d'analyser aussi le rôle et l'utilité de certains outils numériques, d'évaluer et traiter la vulnérabilité potentielles des journalistes et de développer, enfin, les stratégies de sécurités numériques. Trente (30) personnes, dont dix (10) femmes, soit 30%, ont bénéficié de l'atelier de formation. Les participants représentent 20 médias public et privés, qu'il s'agisse des presses écrites imprimée et numérique ou de l'audiovisuelles de N'Djamena.

II-Déroulement de l'atelier

II-1) Ouverture et présentation des modules

Après les mots de bienvenue du Coordonnateur de projet, Leubnodji Nathan, avec un rappel sur les objectifs et les activités exécutées du projet, la première journée de l'atelier a porté sur la définition de quelques concepts et terminologies du monde numérique, de l'utilité du numérique dans le journalisme au Tchad et les risques auxquels sont exposés les professionnels des medias en utilisant le numérique.

Après avoir donné un aperçu général du sujet, Baloum Tao Gouin a renseigné de manière pratique les participants sur les tactiques utilisés par des personnes qui attaquent sur internet –Hackers- ou manipulent d'autres utilisateurs moins avertis du numériques afin qu'ils révèlent certaines informations sensibles (vous gagnez au loto Airtel, à la bourse au canada, etc.). Il va sans dire, poursuit le formateur, que la sécurité numérique est sujet non pas simplement important, mais essentiel dans le journalisme à l'heure actuelle. Au regard de la recrudescence de la cybercriminalité et les comportements malveillants de certains utilisateurs du numérique, poursuit le formateur, tout le monde se doit de se protéger et de protéger leurs données et sources d'information.

En effet, pour la question de la sécurité des comptes, présentée au second jour de l'atelier, le formateur a conseillé les participants de créer, pour sécuriser leurs comptes, par exemple, des mots de passes robustes, de chiffrer leurs dossiers ou disques durs externes et d'activer la double authentification sur leurs services en ligne. Toutes ces approches, précise le formateur, si elles sont importantes, ne suffisent pas pour être à l'abri des attaques. Les journalistes, en fait, en plus de connaitre ces outils, doivent savoir certaines pratiques efficaces à employer, conseille l'ingénieur en informateur. Il s'agit, pour les journalistes ou tout autre utilisateur, d'adopter une stratégie afin de laisser moins de traces possibles sur leurs smartphones, par exemple. Pour cela, le formateur demande aux participants de créer des comptes sur protonmail. Cette application, explique le formateur, n'est

ni plus ni moins qu'un service de messagerie chiffrée. Cependant, ce service de messagerie chiffrée, précise Baloum Tao, doit être sur le navigateur du smartphone, dans une fenêtre de navigation privée et en utilisant le VPN. Il va sans dire que les journalistes ne doivent pas installer cette application dans le smartphone. Ainsi, en cas d'arrestation du journaliste par les services de forces de l'ordre et de sécurité ou de confiscation de leurs téléphones par ces dernières, renseigne le formateur, il ne va subsister aucune trace des messages échangés à travers protonmail. Même si elles ont eu recours aux entreprises de téléphones mobiles du pays, ils n'auront rien. Parce que ces entreprises ne sont pas à mesure de savoir quel usager de leurs services utilise un service de la messagerie chiffrée.

Fait à N'Djamena, le 10 Octobre 2024

Le chargé de suivi des activités

Nodjiram N. Ngaro Zolard